
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 27 mai 2010

1. AFFAIRES GENERALE (Raymond Bron)

Rappelons que les élections communales sont programmées pour le printemps prochain, plus précisément : les 13 mars (1^{er} tour Municipalité et Conseil communal), 3 avril (2^{ème} tour éventuel), 15 mai (1^{er} tour syndic/que) et 5 juin 2011 (2^{ème} tour éventuel).

Dans un premier temps, le Bureau du Conseil et la Municipalité se sont concertés pour décider de proposer d'éventuels changements structurels de la politique communale.

Les deux instances sont convenues de maintenir le statu quo : Conseil communal à 55 membres, système majoritaire, Municipalité à 5 membres.

Dans un deuxième temps, un calendrier détaillé sera établi, permettant non seulement le respect des délais légaux, mais aussi l'information publique nécessaire et souhaitable.

2. PERSONNEL (Raymond Bron)

En date du 23 mars dernier, M. Luc Gindroz, technicien communal depuis le 3 juillet 2006, nous a annoncé sa démission. Désireux d'ouvrir son propre bureau, M. Gindroz a souhaité profiter d'une conjoncture lui paraissant favorable pour se mettre à son compte.

Occupant un poste nouvellement créé, M. Gindroz a su rapidement trouver la mesure de ce qui représentait un véritable défi : mettre en place un style et des outils sur la base d'un cahier des charges éclectique et nouvellement créé.

Ses connaissances, son engagement et son dynamisme ont été d'une grande utilité dans le traitement des nombreux dossiers techniques ouverts ces dernières années.

La Municipalité regrette le départ de ce collaborateur très apprécié de tous.

Son poste a été mis au concours ; à ce jour, seules 9 candidatures nous sont parvenues. La Municipalité a donc décidé une nouvelle publication. Le mois de juin sera consacré aux auditions et à la planification de la période transitoire.

Stagiaire « agent d'exploitation »

A la demande de M. Didier Beuchat, municipal à Morrens et éducateur à la Fondation « Le Repuis », les équipes de voirie et de conciergerie ont accueilli durant trois jours et demi, les 10, 11 et 12 mai derniers, un jeune stagiaire de 18 ans qui souhaite entreprendre un apprentissage d'agent d'exploitation.

Durant son stage, le jeune homme a pu partager, chaque matin, le quotidien du concierge du collège de la Combe ; les après-midi, il a été initié par les employés communaux aux tâches du service de voirie.

Le but de ce stage était de faire connaissance avec le candidat au poste d'apprenti, en vue d'étudier la possibilité de concrétiser, cette année encore, son engagement conjoint par les communes de Morrens et de Cugy.

Notre Exécutif n'a pas encore décidé de la suite qui pourrait être donnée à cette collaboration. Au préalable, les modalités de formation ainsi que les conditions financières doivent être discutées entre les différents partenaires.

3. URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS (Raymond Bron)

Le plan de quartier Dessus la Praz, approuvé par le Conseil communal et par les services de l'Etat en 1997, a trouvé son épilogue en avril dernier, par l'inscription d'une servitude de passage au profit de la Commune pour le trottoir longeant le chemin du Château devant les places de parc, par le paiement des dernières redevances dues par les propriétaires et par la levée des charges hypothécaires qui grevaient encore ce plan.

Espérons que le dossier du plan de quartier Es Chesaux pourra être clos dans de meilleurs délais ! Pour l'heure, il semble que l'on en prenne le chemin.

En effet, chacun aura pu constater que les travaux ont débuté et vont bon train.

Par ailleurs, la Municipalité a pu octroyer le permis de construire fondé sur la deuxième enquête publique complémentaire, ce qui a permis au propriétaire de confirmer sa planification provisoire prévoyant la fin du chantier pour 2012.

Enfin, signalons que l'installation de locaux pour un cabinet dentaire dans le complexe commercial a été mis à l'enquête publique, ce qui présage d'un élargissement positif des services dans notre commune.

4. AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS (Jacqueline Franzini)

Le Chœur d'Hommes « Echo du Talent » a annoncé qu'il suspendait ses activités en tant que société autonome et représentative de Cugy, avec effet au 31 mai 2010. Par manque d'effectifs, les quelques chanteurs qui restaient ont intégré le chœur de l'Harmonie de Savigny.

A la demande de la société, la Commune conservera ses archives et son drapeau.

Fête au village

Comme vous avez pu en prendre connaissance par plusieurs tous ménages, l'USL, avec le soutien de la Municipalité, a mis sur pied la 3^{ème} édition de la Fête au Village.

Une nouveauté cette année : la fête a lieu sur deux jours. En effet, vendredi 28 mai, c'est de Cugy que partira la première étape du Tour cycliste du Pays de Vaud. Le départ aura lieu devant la Maison Villageoise, à 17 heures, pour se terminer environ 2 heures plus tard, à Echallens.

Le peloton, formé de jeunes entre 16 et 18 ans - les champions de demain - regroupe 120 coureurs de plusieurs nationalités.

Cantine, caveau et repas d'Ajoie à la Maison Villageoise compléteront cette première journée.

Le lendemain, dès 10 heures, la fête se poursuivra. Nous espérons vous voir nombreux à l'occasion de cette fête villageoise.

5. SERVICE DES EAUX (Jacqueline Franzini)

Notre mandataire, dont nous attendions le rapport à fin 2008, a enfin rendu son évaluation sur les ressources de la commune en eaux souterraines. C'est un document fourni, confirmant notamment un débit significatif dans plusieurs zones au pied du relief molassique situé à l'est du village.

Nous sommes dans l'attente d'une offre d'honoraires pour la deuxième étape, consistant à la réalisation de forages de reconnaissances verticaux, ainsi qu'à un suivi hydrogéologique préalable. Un montant est prévu à cet effet au budget 2010.

6. FINANCES (José Rohrer)

Assurance protection juridique

Conformément aux conseils donnés par la société Kessler dans le cadre de l'analyse du portefeuille d'assurances effectuée l'année dernière, la Municipalité s'est dotée d'une assurance de protection juridique couvrant les collaborateurs administratifs et de voirie ainsi que les municipaux dans leurs activités respectives. La prime annuelle est de Fr. 1'620.—.

TVA

La Municipalité a fait procéder à une analyse des revenus facturés afin de connaître ses obligations en matière de facturation de la TVA ; le coût de ce mandat est de Fr. 3'200.—.

Il en ressort que la facturation relative au traitement des déchets, dont les recettes imposables dépassent le montant de Fr. 100'000.—, devra être soumise, déjà en 2010, à la TVA. Les factures seront adaptées en conséquence.

7. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Maison de Commune

A la suite de l'acceptation du référendum du 7 mars dernier, la Municipalité a procédé à une appréciation des messages qui lui sont parvenus, tant des citoyens opposés au projet que de ceux qui y étaient favorables.

Les architectes en charge du mandat ont été contactés afin d'élaborer un deuxième projet, dont les modifications permettent de préserver les réflexions faites au cours des 18 derniers mois, notamment en supprimant le parking semi-enterré source de nombreuses critiques, et limitant ainsi sensiblement les coûts. Le projet sera présenté au Conseil communal le 24 juin.

Jardin d'enfants

Pour répondre aux inquiétudes du Comité du Jardin d'enfants, la Municipalité a confirmé qu'elle ne renonçait pas au projet de construction d'un jardin d'enfants et de deux classes supplémentaires ; elle ne repoussera pas non plus le projet, autant que faire se peut.

Il n'en demeure pas moins que l'appel d'offres réalisé en fin d'année, qui devait aboutir à une réduction des coûts de 1.6 à 1.2 million, a révélé un coût inattendu de plus de 1.9 million. Persuadée que cette construction peut se réaliser dans un objectif financier moins important, la Municipalité a donc donné mandat, dans le même crédit d'étude, au bureau d'architectes EPIQR, de modifier son projet pour qu'il réponde aux attentes formulées il y a plusieurs mois déjà.

Collège de la Chavanne

Les travaux suivent leur cours. La Municipalité suit avec rigueur l'engagement des dépenses afin de respecter le crédit de construction alloué par le Conseil communal. Le planning est actuellement tenu. Les travaux relatifs à la salle de gymnastique débiteront dans les jours à venir.

8. FORETS (Pierre-André Janin)

Plan Directeur Forestier (PDF)

Les travaux préparatoires et la collecte des données de base du Plan Directeur Forestier arrivent à leur terme. Sur la base des informations récoltées, la suite du projet se présente ainsi :

| | |
|--------------------------------|--|
| 2 ^{ème} semestre 2010 | 1 ^{ère} phase du processus d'information et participation (services communes/état). Synthèse des données et élaboration du PDF (1 ^{ère} phase). |
| 1 ^{er} semestre 2011 | 2 ^{ème} phase du processus d'information et de participation (groupe d'intérêt/population). Synthèse des données et élaboration du PDF (2 ^{ème} phase). |
| 2 ^{ème} semestre 2011 | Finalisation projet du PDF du 18 ^{ème} arrondissement. |
| 1 ^{er} semestre 2012 | Mise en consultation publique et amendement du projet. Approbation du projet. |

A ce jour, il ressort qu'afin d'avoir une forêt dynamique, il convient de diminuer légèrement le volume de bois ainsi que le nombre de tiges à l'hectare. Il faut trouver l'équilibre garantissant une bonne stabilité de cet important patrimoine communal.

9. DECHETTERIE (Pierre-André Janin)

Déchetterie de Praz-Faucon

Le planning prévu est respecté. Toutes les soumissions ne sont pas encore rentrées. A ce jour, les travaux exécutés permettent d'envisager le respect du budget.

10. PROTECTION CIVILE (Pierre-André Janin)

Local PCI

Des rongeurs ont réussi à s'infiltrer dans les locaux de la protection civile, certainement par le canal de ventilation. L'installation d'une dizaine de trappes en a envoyé une petite centaine au paradis des animaux.

Toutefois, cette solution n'étant pas efficace à 100 %, une entreprise spécialisée a posé des pièges empoisonnés. Restant sur place pendant six mois, ces pièges assurent une efficacité totale. Quelques matelas de la PCI ont servi de nids à ces rongeurs et sont hors d'usage.

11. POLICE (Pierre-André Janin)

Adhésion à l'ACCP

La Municipalité a adhéré à l'Association des Communes sous Contrats de Prestations avec le Département de la sécurité et de l'environnement.

L'ACCP poursuit les buts suivants :

- représenter les communes sous contrats de prestations avec le département concerné dans le cadre de l'organisation policière vaudoise ;
- favoriser l'échange d'informations entre communes concernées ;
- défendre leurs intérêts dans le cadre de la mise en œuvre de la police coordonnée ;
- promouvoir une approche globale et cohérente de la sécurité publique dans le canton de Vaud ;
- être un lieu d'échange et de proposition en ce qui concerne l'organisation et le traitement des tâches dites du 5^{ème} processus ou de police administrative ;

- proposer des solutions en matière de répartition de ces tâches entre la police cantonale et les communes.

Démission de l'ASMP

Membre jusqu'à ce jour de l'Association des Syndics et Municipaux de Police, la Municipalité a décidé de démissionner de cette association qui regroupe les communes ayant un corps municipal ou intercommunal de police.

Contrat de prestations

A partir du 1^{er} mai 2010, ce contrat sera orienté par des objectifs à atteindre mensuellement et fixés en commun par le municipal et le chef de poste. Jusqu'à présent, le travail des gendarmes était conditionné avant tout par les heures attribuées théoriquement aux différentes activités faisant partie du contrat.

Cette nouvelle manière de pratiquer va dans le sens général des nouveaux contrats de prestations liant la gendarmerie aux autorités communales.

Dans le cadre de son activité de police de proximité, le poste de gendarmerie du Mont sera prochainement doté de patrouilles cyclistes, présentant un intérêt opérationnel certain et favorisant le contact avec la population.

12. ROUTES (Marianne Grec)

Les travaux de pose du tapis bitumeux définitif du giratoire route de Lausanne - route des Biolettes sont effectués. De ce fait, la route est maintenant aplanie à la satisfaction des usagers.

Le marquage ainsi que la signalisation définitive seront posés dans une quinzaine de jours, après que le bitume ait séché.

Comme cela avait été prévu et ainsi que vous aurez pu le lire sur la PIO – 4/2010, la vitesse autorisée sur le tronçon dès le S du Budron passera bientôt de 60 km/h. à 50 km/h. Qu'on se le dise !

En ce qui concerne l'aménagement du tronçon de la route de Lausanne, entre le nouveau giratoire et le chemin du Château, des contacts ont été pris avec les propriétaires riverains.

Une séance a été organisée à leur intention le 13 avril 2010 pour leur présenter le projet ; ce dernier prévoit d'aménager un trottoir, réservé aux seuls piétons, sur leurs propriétés respectives. Quant aux places de parc privées, elles seront déplacées sur le domaine public, en bordure du trottoir. Ces transferts d'aménagements feront l'objet de servitudes.

Tous les propriétaires concernés n'ayant pas encore donné leur accord, les discussions se poursuivent.

Un habitant, dont la propriété se trouve en bout d'un chemin sans issue, nous a fait part des problèmes qu'il rencontrait pour sécuriser l'accès de sa propriété. En effet, le chemin public s'enfonçant dans sa parcelle sur quelque 12 m² rendait impossible toute fermeture respectant une utilisation rationnelle de l'espace.

Compte tenu que la situation ne pouvait être réglée par la signature d'une servitude, la Municipalité lui a adressé une proposition de vente des 12 m² du domaine public en question. Le dossier est à l'enquête jusqu'au 7 juin 2010.

13. EPURATION (Marianne Grec)

STEP de Praz-Faucon :

Les analyses chimiques des boues, après déshydratation, n'étant pas dans les normes, le jus de filtrat tuant la biologie, le SESA a demandé que cette opération s'effectue à la step de l'AET. Le Comité de direction de l'association intercommunale ayant donné son accord, les boues produites à Praz-Faucon y sont amenées au moyen de bossettes.

C'est avec satisfaction que nous avons constaté l'économie occasionnée lors de la récolte des déchets par le nouveau tamiseur acquis. En effet, en quelque 6 mois, une seule benne a été remplie, contre trois auparavant.

STEP de l'AET :

Le Conseil intercommunal de l'AET, dans sa séance du 23 mars écoulé, a accepté à l'unanimité le préavis demandant un crédit d'investissement de Fr. 600'000.— pour la réalisation d'une nouvelle installation de déshydratation des boues, fixe et sous un couvert fermé. De ce fait, l'installation pourra fonctionner toute l'année.

LA MUNICIPALITE